



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 12/09/2024

Mesdames et Messieurs les dirigeant(e)s et président(e)s de clubs

### **Objet : circulaire sportive du CD06 pour l'année 2025**

#### **Le mot du président.**

Avec un peu d'avance par rapport aux autres années pour cause d'élections (en effet : clubs, comités départementaux, comité régionaux et FFPJP devront élire successivement pour 4 ans leur nouveau comité directeur), veuillez prendre connaissance de la circulaire sportive qui s'appliquera sur l'année 2025.

Je vous rappelle que les AG de clubs doivent se dérouler avant notre **Congrès Départemental qui est prévu le samedi 16 novembre 2024 à 14h au boulodrome de Nice.**

Veuillez dès à présent bloquer cette date sur vos agendas.

Les clubs sont les premiers maillons de la chaîne, il est important que ce soit le nouveau président en place qui participe aux votes des élections départementales et nationales.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois les clubs seront appelés à voter la nouvelle gouvernance de la FFPJP.

Ce vote se fera électroniquement, je vous communiquerai le mode opératoire en temps utiles.

Vous serez également appelé à voter parmi les listes reçues la nouvelle direction du CD06 pour les 4 prochaines années.

Selon nos statuts, les listes devront comporter 23 membres éligibles (contenir 25% de femmes licenciées, tous les secteurs du département doivent être représentés et le nom du président devra apparaître en première ligne).

Vous recevrez prochainement toutes les modalités.

Je vous rappelle que la présence du président du club au Congrès départemental est obligatoire, à défaut il y a possibilité d'être représenté.

Vous trouverez ci-dessous toutes les instructions pour établir vos demandes de concours pour l'année 2025.

La commission calendrier établira un calendrier en priorisant les demandes reçues dans les délais qui respecteront les instructions, les conditions particulières et les dates protégées.

Il est important de proposer plusieurs dates pour un même concours pour lui laisser plus de souplesse et de surveiller les dates qui vous auront été attribuées.

Elles peuvent être différentes de celles demandées.

S'il est trop tôt pour vous communiquer des bilans, je peux vous annoncer que l'année en cours a été encore une très belle année au niveau sportif avec une hausse de 600 licences.

Nous retrouvons ainsi notre niveau avant COVID.

Nous serons à votre écoute lors du Congrès du 16 novembre pour échanger sur tous les sujets.

En attendant vous pouvez toujours nous contacter via notre messagerie : cd06@petanque.fr

Merci de votre soutien et votre engagement.  
Bien amicalement, Bernard Consonnove

### Demande de concours 2025

1) Les types de concours, (hors concours régionaux, nationaux et internationaux qui font l'objet de demandes spécifiques)

A choisir parmi les types de concours ci-dessous :

| Type de concours         | A et B | A et B     | A et B        | Poules Normales | Poules Normales | Poules Normales |
|--------------------------|--------|------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|
|                          | Matin  | Après-midi | Semi-nocturne | Matin           | Après-midi      | Semi-nocturne   |
| Promotions Px            | ✓      | ✓          | ✗             | ✓               | ✗               | ✗               |
| Départemental Séniors Dx | ✓      | ✓          | ✗             | ✓               | ✗               | ✗               |
| Départemental Mixte DMx  | ✗      | ✓          | ✗             | ✓               | ✗               | ✗               |
| Départemental Féminin Fx | ✗      | ✓          | ✗             | ✓               | ✗               | ✗               |
| Vétérans Vx              | ✗      | ✓          | ✗             | ✓               | ✗               | ✗               |

**Concours en A et B** : le gagnant de la 1ère partie continue dans le A, le perdant continue dans le B (70% de la dotation et des mises sont reversés dans le A, 30% dans le B).

**Concours par poules** : impossible de dépasser la limitation d'équipes marquée sur le calendrier. Les concours devront obligatoirement débuter à 9h, avec 2 parties obligatoires jouées avant la pause repas.

### Conditions particulières :

**Concours Mixte** : uniquement des concours départementaux. Possibles les samedis et dimanches.

**Concours Promotion (Px)** : possible uniquement le samedi, le dimanche ou jour férié (hors période estivale du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août) ou en semaine lors d'une semaine bouliste, réservé aux joueurs promotions et Non Classés.

Pour rappel : les joueurs Non classés peuvent participer à tous les concours.

**Concours Séniors Départemental (Dx)** : concours ouvert aux joueurs de toute catégorie tous les jours de la semaine.

**Concours Vétérans (Vx)** : concours réservés aux licenciés âgés de 60 ans et +

- ✓ Possibles uniquement le mardi ou le jeudi (à condition qu'il n'y ait pas de compétitions officielles) sauf demande de dérogation argumentée, transmise et accordée par la commission calendrier.
- ✓ Pour les licenciées féminines VFx2 ou VFx3 (A et B) les mardis et jeudis.
- ✓ Possibilité d'organiser des VMx3 (triplettes mixtes vétérans les mardis et jeudis)

### **Concours Féminins (Fx) :**

La Commission Féminine reconduit à l'identique le circuit des **GAZELLES** qui regroupe dans une phase finale les 48 joueuses qui auront marqué des points selon leurs résultats dans les concours féminins de la saison sportive, avec un minimum de participation à 3 compétitions départementales féminines.

Les compétitions spécifiques de type : swiss system, bol d'or, marathon ....devront faire l'objet d'une demande par mail à [cdamcdfcalendrier@gmail.com](mailto:cdamcdfcalendrier@gmail.com)

### **A noter que pour tous ces concours :**

- ✓ En cas de faible participation (fréquentation inférieure à 33 équipes en triplettes et en doublettes), à la demande de l'organisateur et accord du jury : le concours prévu en A et B pourra se dérouler en poules normales.
- ✓ En cas de très faible participation (fréquentation inférieure à 24 équipes en triplettes et en doublettes), l'organisateur n'est pas tenu de maintenir son concours en officiel. Il a la possibilité de le basculer en non-officiel « ouverts à tous les licenciés ».

### **2) Le nombre de concours**

La règle pour la saison 2024 reste la suivante :

- ✓ Priorité aux clubs qui s'engagent dans les concours Nationaux, Régionaux et Départementaux avec une dotation supérieure à la dotation de base.
- ✓ Les concours limités sont les plus difficiles à placer, leur cas sera étudié en dernière position.

Il sera difficile voire impossible de donner satisfaction à toutes les demandes sans déséquilibrer le calendrier, aussi nous vous demandons beaucoup de compréhension pour les arbitrages que nous serions obligés de faire.

Il est donc très important de faire une lecture très attentive des pré-calendriers et de nous faire part dans les meilleurs délais de vos réserves pour étudier d'autres possibilités avec vous

### **3) Les formulaires**

Vous trouverez en PJ les formulaires des différents types de concours, à compléter avec précision et à retourner au **CDAM pour le 31 octobre 2024** (un imprimé spécifique par concours).

Dans la mesure du possible nous préférons un retour par @mail :

[cdamcdfcalendrier@gmail.com](mailto:cdamcdfcalendrier@gmail.com).

Ces formulaires sont également disponibles sur le site <http://www.ffjpp-cd006.fr/documents-clubs/demande-concours> (DOC. CLUB)

Pour les **Jeunes**, la formule reste inchangée : les concours se demandent **sur papier** libre auprès de M. Jean Claude **CALCAGNO** [cdamsecretairegen@gmail.com](mailto:cdamsecretairegen@gmail.com)

On conseille le jumelage d'un concours Jeune avec un concours Féminin.

### **4) Les dates importantes**

En annexe vous trouverez le calendrier des dates et compétitions importantes.

NB : au moment de l'envoi de cette circulaire, nous ne connaissons pas les demandes de concours régionaux, nationaux et internationaux que nous serions obligés également de protéger.

### **5) Divers**

Les demandes de modification, de report ou d'annulation de concours devront être envoyées à la Commission Calendrier pour prise en compte de préférence par mail à : [cdamcdfcalendrier@gmail.com](mailto:cdamcdfcalendrier@gmail.com) (CC [cdamcommissionsportive@gmail.com](mailto:cdamcommissionsportive@gmail.com))  
En cas d'annulation, en plus de la communication dans les médias, le responsable devra impérativement mettre une personne devant le téléphone dont le n° est indiqué dans le calendrier pour répondre aux joueurs ou mettre un message d'annulation sur répondeur.

Dans le cadre d'un concours limité : si le nombre d'inscriptions est atteint il faut **impérativement** que quelqu'un avise les appelants jusqu'à 12h.

### **Qualificatifs départementaux**

**Les organisateurs devront adhérer et signer la charte « Zéro Alcool »** pour obtenir l'organisation d'un qualificatif ou d'un championnat départemental.

Sur tous les qualificatifs et championnats, il sera être effectué des contrôles alcoolémie et des contrôles de boules.

Les frais de graphiqueurs et d'arbitres des qualificatifs et des championnats départementaux sont à la charge du club organisateur.

### **Les inscriptions doivent se faire obligatoirement en ligne jusqu'au dimanche 19h (1)**

<https://www.cd06.ffpjp-concours.fr/> (un mail-identifiant et un mot de passe ont été affectés à chaque club)

En cas de problème de connexion ou pour changer l'identifiant → [cd06@petanque.fr](mailto:cd06@petanque.fr)

La liste des participants sera consultable à partir du dimanche soir (1) sur le site Internet du comité <http://www.ffpjp-cd006.fr/championnats/departementaux>.

### **A charge des responsables de clubs de vérifier l'exactitude des données.**

Les modifications/annulations (aucun ajout possible après la date de forclusion des inscriptions) seront prises en compte jusqu'au vendredi 17h00 (2), heure à laquelle le tirage sera effectué.

(1) pour les concours débutant le samedi

(2) dans la mesure où elles auront été envoyées par mail avant l'horaire butoir.

### **A) Pétanque :**

Tous les championnats départementaux (sauf le championnat départemental individuel seniors masculins) se feront sans pré-qualificatif et seront gérés informatiquement par le logiciel Gestion Concours par des graphiqueurs membres du CDAM exclusivement. Il s'agit de championnats départementaux avec poules le samedi et parties jouées jusqu'au 1/16<sup>ème</sup> de finale inclus avec reprise le dimanche matin en 1/8<sup>ème</sup> de finale (sans poules).

Tous ces championnats se dérouleront au Boulodrome Henri Bernard excepté les championnats départementaux individuel femmes et doublettes femmes pour lesquels seule la journée du dimanche se déroulera au boulodrome.

Nous cherchons des clubs candidats pour les organisations suivantes :

- ✓ Samedi 29 Mars : Championnat Départemental Doublettes Seniors Féminins 1<sup>ère</sup> journée (poules + parties jusqu'au 1/8 de finales).
- ✓ Samedi 29 Mars : Championnat Départemental Individuel Hommes 1<sup>ère</sup> journée.
- ✓ Samedi 17 mai : Championnat Départemental Individuel Seniors Féminins 1<sup>ère</sup> journée (poules + parties jusqu'au 1/8 de finales).

## **B) Jeu Provençal :**

Vous pouvez candidater pour les organisations suivantes :

- ✓ Samedi 19 avril, dimanche 20 avril et lundi 21 Avril : Championnat Départemental Doublettes.
- ✓ Samedi 26 Avril, dimanche 27 Avril et jeudi 1er mai : Championnat Départemental Triplettes.

**Pour ces organisations vous devrez nous en faire la demande sur l'imprimé spécifique dans les délais fixés, celle-ci devra être signée par le président du club (dans les annexes).**

## **Instructions, conditions particulières**

### **Pétanque :**

Afin de pouvoir organiser un ou plusieurs concours promotion, les organisateurs devront impérativement organiser également un ou plusieurs concours départementaux.

### **Règle :**

**1 concours départemental organisé (hors vétéran et féminin) = 1 concours promotion**  
**2 concours départementaux organisés = 2 concours promotion etc...**

Les clubs ne respectant pas ces recommandations ne seront pas prioritaires.

- ✓ Le **samedi**, il ne sera organisé qu'un seul concours départemental et un concours promotion (qui se déroulera dans la mesure du possible dans un autre secteur que le départemental) à condition qu'ils ne soient pas limités.
- ✓ Le **dimanche** les concours sont libres, il pourra y avoir plusieurs concours promotion et au moins un concours départemental sauf période estivale du 1er juillet au 31 août.
- ✓ **Les lundis et les vendredis** : uniquement les types de concours Départementaux Dx1, Dx2, Dx3 pour permettre à toutes les catégories de jouer. Exception faite de concours promotion reportés pour cause d'intempéries uniquement.
- ✓ **En période estivale** : compte tenu de la multiplicité de concours en tous genres, il est possible que certains samedi et dimanche ne soient pas couverts par un concours fédéral faute de demande.
- ✓ **Semaines boulistes** : les organisateurs devront décliner sur un formulaire spécifique le programme complet de leur semaine. Ils feront l'objet d'une étude et d'une négociation au cas par cas. Avec toutefois obligation de se terminer par des concours fédéraux les samedis et dimanches.  
Les concours non officiels seront possibles les mercredis à condition qu'il n'y ait pas de compétitions officielles.  
Leur dotation ne doit pas être supérieure aux dotations prévues dans l'annexe sportive.

### **Jeu Provençal :**

La commission Jeu Provençal a décidé de reconduire pour la saison 2025 le circuit le **CIRCUIT 3'PAS** basé sur les concours attribuant des points de participation et de résultats. En fin de saison une finale sera organisée ; pourront y participer les joueurs **du CD06** les mieux classés. Les modalités de cette compétition sont affichées notre le site dans le menu Commission Jeu Provençal.

Durant toute la saison vous avez le choix du type de concours (comme avant sur 2 jours ou en 3 ou 4 parties gagnées sur 1 seul jour en commençant le matin). Dans le cas d'un concours en 3 ou 4 parties vous devez être en capacité d'assurer une restauration pour le midi à des tarifs convenables.

#### Concurrence :

Tous les concours de type Régional, National, International ou évènement d'envergure pétanque et jeu provençal seront protégés intégralement le premier jour de la compétition. Aucun autre concours officiel ne pourra être organisé dans le département le premier jour de la compétition. Les championnats départementaux restent prioritaires sur tous les autres concours.

*Pour rappel : Article 7 de l'annexe sportive*

**Les compétitions hors calendriers officiels devront faire l'objet d'une demande d'agrément au CDAM.**

**Aucune compétition ne pourra être agréée dans les communes limitrophes de celle où se déroule un concours officiel inscrit au calendrier**

*Les concours inter-sociétaires (dotation inférieure à 150€) ne sont pas concernés par cette décision*

*Les concours estivaux « ouverts à tous » sont tolérés à condition de ne pas dépasser les 150 € de dotation et de pas faire concurrence à un concours fédéral.*

#### Buvette :

Les ventes de boissons alcoolisées de catégorie 1 à 3 lors des manifestations sportives fédérales, agréées, amicales « ouvertes à tous les licenciés » devront faire l'objet d'une demande de buvette en mairie.

Leur nombre est limité à 10 par an.

#### Elaboration du calendrier

Le pré-calendrier sera remis aux futurs organisateurs lors du congrès le **samedi 16 novembre 2024 à NICE** à 14h00 où des modifications pourront être demandées.

Nous prions les présidents organisateurs d'être présents et réactifs afin d'effectuer d'éventuels changements sur place.

#### Indemnités des arbitres et délégués

Pour tous les concours de type promotions, départementaux les indemnités du graphiqueur et de l'arbitre (vacation : 60€ + frais de déplacement) seront réglées sur place par le club organisateur. L'organisateur s'engage à respecter le cahier des charges.

Dans le cas où un organisateur ferait jouer sur 2 sites de jeux différents, il aura à sa charge les frais du ou des arbitres supplémentaires.

Pour les clubs qui seraient intéressés par la formation d'un de leurs licenciés à la tenue d'une table de marque, le comité départemental met en place des formations théoriques et pratiques au logiciel Gestion Concours, concrétisés en cas de réussite par un certificat de capacité qui permettra à cette personne d'officier en tant que graphiqueur sur les concours organisés **par son club d'appartenance**.

#### Inscriptions aux concours

Les inscriptions peuvent se faire EN LIGNE jusqu'à 19h la veille du concours grâce à une application accessible depuis notre site internet.

Il y a toujours la possibilité de s'inscrire comme avant par téléphone le jour même (3) à partir de 10 heures jusqu'à 12h.

(3) sauf concours ENTREPRISES

Le Président du club organisateur peut remettre au délégué uniquement la liste des équipes de son club (équipes homogènes uniquement).

Sur place, les listes apportées par un représentant d'un autre club seront refusées.

### **Les dotations des concours**

Les indemnités versées aux joueurs doivent correspondre à l'intégralité des mises plus la dotation du club organisateur. La grille des prix est calculée automatiquement au moyen d'un logiciel fourni à tous les délégués par le CDAM.

|               |  |                         |                         |
|---------------|--|-------------------------|-------------------------|
| <b>ART. 8</b> | La répartition des indemnités se fera selon le barème en vigueur sur le 06 sauf pour les concours internationaux, nationaux, régionaux. Elle devra être affichée au début de la compétition par le jury. |                         |                         |
|               | <b>Dotation des concours :</b>   |                         |                         |
|               | <b>Pétanque : en A et B (*), Mises 5€</b>  | <b>Dotation minimum</b> | <b>Dotation maximum</b> |
|               | Doublettes féminines Fx2   | 200€                    | 750€                    |
|               | Triplettes féminines Fx3   | 300€                    | 1 125€                  |
|               | Doublettes vétérans Vx2  | 200€                    | 750€                    |
|               | Doublettes féminines vétérans VFx2   | 150 €                   | 750€                    |
|               | Triplettes vétérans Vx3, VMx3  | 300€                    | 1 125€                  |
|               | Triplettes féminines vétérans VFx3   | 200€                    | 1 125€                  |
|               | Doublettes promotions Px2  | 200€                    | 750€                    |
|               | Triplettes promotions Px3  | 250€                    | 1 150€                  |
|               | Doublettes Non Classés NCx2  |                         | 100€                    |
|               | Triplettes Non Classés NCx3  |                         | 150€                    |
|               | Doublettes départementales Dx2   | 300€                    | 750€                    |
|               | Triplettes départementales Dx3   | 450€                    | 1150€                   |
|               | Individuel départemental Dx1   | 100€                    | 375€                    |
|               | <b>Jeu Provençal, Mises 5€</b>   | <b>Dotation minimum</b> | <b>Dotation maximum</b> |
|               | Triplettes sur 2 jours   | 650€                    | 1800€                   |
|               | Triplettes en 3 ou 4 parties gagnées   | 500€                    |                         |
|               | Doublettes sur 2 jours   | 500€                    | 1200€                   |
|               | Doublettes en 3 ou 4 parties gagnées   | 450€                    |                         |
|               | Individuel   | 350€                    | 600€                    |
|               | Aux dotations en euros, pour tous ces concours il pourra être ajouté sans limitation de valeur, des lots en nature.  |                         |                         |

## Horaires des concours

### Début :

- ✓ à 14h00 jusqu'au 30 avril.
- ✓ à 14h30 du 1er mai au 31 août.
- ✓ puis à 14h00 jusqu'à la fin de la saison.

Qualificatifs et Championnats : 14h00 et/ou 9h00 pour toutes les catégories (sauf jeu provençal).

## Congrès Départemental

Le Congrès annuel se déroulera le **samedi 16 novembre 2024** à partir de 14h00 au CDAM.

Corine Vérola  
Présidente de la commission sportive



CORINE VEROLA

Bernard Consonnove  
Président du Comité Départemental des AM de la FFPJP



CDAM - FFPJP  
B.P. 43143  
06203 NICE Cedex 3  
04 92 29 00 59